

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

ÉTAPE 1

MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

ÉTAPE 1

**MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-00937

ISBN 2 - 550 - 38459-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenus notionnels et habiletés du programme d'études aux fins d'une évaluation sommative.....	3
	3.1 Contenus notionnels	3
	3.2 Habiletés	4
4	Tableau de pondération	5
5	Comportements observables.....	6
6	Justification des contenus notionnels, des habiletés et de leur pondération.....	7
7	Spécification des épreuves	8
	7.1 Type d'épreuves	8
	7.2 Durée.....	8
	7.3 Matériel.....	8
	7.4 Note de passage	8
8	Références bibliographiques	9

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME D'ÉTUDES : ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins de l'évaluation sommative pour la première étape. Elle décrit et organise les éléments essentiels et représentatifs du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* et, plus particulièrement, ceux qui ont trait au *français*. Elle se fonde sur le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et l'épreuve nécessaire à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est utilisée dans la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

Par le programme, on veut permettre à l'adulte d'agir de façon autonome, en utilisant des situations de la vie quotidienne comme des occasions privilégiées d'apprentissage.

L'apprentissage du français se fait à partir de thèmes ou de situations concrètes portant sur l'acquisition de contenus notionnels.

Les contenus notionnels en ce qui concerne le français ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir et de développer les habiletés liées à la lecture et à l'écriture.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à lire à partir de textes à caractère expressif, informatif ou incitatif. De plus, ceux-ci doivent être significatifs et à la portée de l'adulte.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à écrire afin de pouvoir communiquer dans différentes situations de la vie courante.

Conséquences

Au moment de l'évaluation sommative, on devra vérifier la capacité de l'adulte à agir de façon autonome en utilisant des situations de la vie quotidienne.

Par l'évaluation sommative, on mesurera les contenus notionnels préalables en ce qui concerne le français. Les tâches évaluatives doivent être liées à des thèmes ou à des situations concrètes.

Au moment de l'évaluation sommative, on devra mesurer les habiletés de l'adulte à connaître, à comprendre et à appliquer dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Les tâches évaluatives en fait de lecture devront se faire à l'aide de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. De plus, ces textes devront être diversifiés et significatifs.

Au moment de l'évaluation sommative, on proposera à l'adulte des situations de la vie courante auxquelles il ou elle pourrait avoir à faire face, et ce, afin de vérifier ses habiletés à écrire des mots et des phrases signifiants.

3 CONTENUS NOTIONNELS ET HABILITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS D'UNE ÉVALUATION SOMMATIVE

3.1 **Contenus notionnels**

Lecture

Code lexical

- Vocabulaire

Code syntaxique

- Ponctuation

Techniques

- Lettres de l'alphabet
- Ordre alphabétique

Contenu de l'information

- Sélection de l'information dans le texte

Écriture

Code lexical

- Orthographe des mots

Techniques

- Calligraphie
- Espacement des mots

Contenu de l'information

- Respect du sujet
- Respect du nombre de phrases demandées

3.2 **Habilités**

Connaître

Lecture

L'habileté se traduira par la connaissance d'un élément du code lexical, tel que le vocabulaire, et d'une technique, soit la connaissance des 26 lettres de l'alphabet.

Écriture

L'habileté se traduira par la connaissance de l'orthographe des mots.

Comprendre

Lecture

L'habileté se traduira par la compréhension de la ponctuation, à l'aide de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif.

L'adulte devra être capable de comprendre des textes à caractère expressif, incitatif ou informatif.

Appliquer

Lecture

L'habileté se traduira par l'application d'une technique telle que placer des mots en ordre alphabétique.

Écriture

De façon générale, l'habileté se traduira par la capacité d'écrire de courts messages à caractère expressif, incitatif ou informatif. Pour ce faire, l'adulte devra :

- orthographier correctement les mots;
- calligraphier lisiblement;
- espacer les mots;
- respecter le sujet;
- respecter le nombre de phrases demandées.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

CONTENUS NOTIONNELS HABILETÉS	LECTURE 50 %	ÉCRITURE 50 %
<p>CONNAÎTRE 50 %</p>	<p>Code lexical - vocabulaire</p> <p>Technique - lettres de l'alphabet</p> <p>(1) 20 %</p>	<p>Dictée</p> <p>Code lexical - orthographe des mots</p> <p>(4) 30 %</p>
<p>COMPRENDRE 25 %</p>	<p>Code syntaxique - ponctuation</p> <p>Contenu de l'information - sélection de l'information</p> <p>(2) 25 %</p>	
<p>APPLIQUER 25 %</p>	<p>Technique - ordre alphabétique</p> <p>(3) 5 %</p>	<p>Production écrite</p> <p>Code lexical - orthographe des mots</p> <p>Techniques - calligraphie - espacement des mots</p> <p>Contenu de l'information - respect du sujet - respect du nombre de phrases demandées</p> <p>(5) 20 %</p>

5 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↑ Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération
 ↓

Lecture

- | | |
|------|--|
| (1) | À partir d'un texte significatif à caractère expressif, incitatif ou informatif d'environ 50 mots et dont les phrases comprennent de 7 à 12 mots en moyenne, l'adulte sera capable : |
| 10 % | - d'associer des mots en raison des rapports sémantiques; |
| 2 % | - de remplacer un mot dans une phrase à partir d'un choix; |
| 4 % | - de reconnaître les voyelles dans des mots tirés du texte; |
| 4 % | - de trouver tous les mots du texte contenant une consonne donnée. |
| (2) | À partir du même texte, l'adulte sera capable : |
| 5 % | - de repérer la majuscule au début de chaque phrase et le point à la fin; |
| 20 % | - de sélectionner de l'information dans le texte afin de répondre à des questions. |
| (3) | L'adulte sera capable : |
| 5 % | - de placer en ordre alphabétique cinq mots tirés du texte. |

Écriture

- | | |
|------|--|
| (4) | Dans une dictée de 30 mots tirés du vocabulaire fonctionnel, l'adulte sera capable : |
| 30 % | - d'orthographier correctement les mots sans signe orthographique. |
| (5) | Parmi les trois sujets qui lui seront proposés, le premier à caractère expressif, le deuxième à caractère incitatif et le troisième à caractère informatif, l'adulte devra en choisir un et faire une production écrite d'un court message de deux phrases complètes dans laquelle il ou elle sera capable : |
| 8 % | - d'orthographier correctement les mots; |
| 3 % | - de calligraphier lisiblement; |
| 2 % | - d'espacer les mots; |
| 5 % | - de respecter le sujet; |
| 2 % | - de respecter le nombre de phrases demandées. |

6 JUSTIFICATION DES CONTENUS NOTIONNELS, DES HABILELÉS ET DE LEUR PONDÉRATION

Dans le programme d'alphabétisation, les objectifs visés à la première étape sont abordés dans une perspective fonctionnelle, et ce, aussi bien en ce qui concerne la **lecture** qu'en ce qui a trait à l'**écriture**. Considérant qu'un objectif préalable est un objectif qui doit être atteint avant de passer à une étape ultérieure, nous avons retenu tous les objectifs préalables (P) de la première étape.

Cependant, pour ce qui est de l'écriture, l'objectif traitant de la phrase déclarative affirmative simple n'a pas été retenu étant donné que la terminologie n'est pas apprise de façon systématique. De plus, les préalables liés aux ouvrages de référence pour la **lecture** et l'**écriture** n'ont pas été retenus, nous considérons qu'ils sont difficiles à évaluer dans une épreuve sommative. Nous présumons que ces préalables auront fait l'objet d'une évaluation formative.

En ce qui concerne les contenus notionnels, nous avons attribué autant d'importance à la lecture qu'à l'écriture. En effet, nous avons tenu compte de l'importance des préalables, de la durée de l'enseignement, du degré de difficulté et de l'utilisation subséquente de ces préalables. De plus, dans le cas de l'écriture, la première étape ne contient pas d'épreuve de notions, car cette dernière est axée davantage sur l'orthographe des mots et la rédaction de courts messages. C'est pourquoi l'habileté à comprendre n'est pas évaluée. Par contre, nous avons alloué 30 p. 100 à la dictée de mots, car l'orthographe des mots usuels est un préalable important, d'autant plus que d'autres items découlent de ce dernier.

Nous avons donc pondéré les contenus notionnels comme suit :

- lecture : 50 p. 100;
- écriture : 50 p. 100.

En ce qui concerne les habiletés, nous avons accordé les pourcentages suivants :

- connaître : 50 p. 100;
- comprendre : 25 p. 100;
- appliquer : 25 p. 100.

7 SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 Type d'épreuves

Lecture

L'épreuve de lecture aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve écrite individuelle.

Écriture

L'épreuve d'écriture aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve écrite de deux parties.

7.2 Durée

Lecture

Cette épreuve a une durée maximale de 45 minutes.

Écriture

Cette épreuve est divisée en deux parties :

- la première consiste en une dictée et a une durée maximale de 30 minutes;
- la seconde consiste en une production écrite et a une durée maximale de 30 minutes.

7.3 Matériel

L'utilisation d'un dictionnaire de la langue française, d'un imagier, d'une grammaire et d'un précis de conjugaison est **permise** uniquement pour la production écrite. L'utilisation de dictionnaires spécialisés (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) de notes personnelles ou de tout autre document est **INTERDITE**.

7.4 Note de passage

La note de passage est de 60 sur 100 pour l'ensemble des épreuves de français.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 1, Les aspects fondamentaux du Guide*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 34 p.

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 2, Français*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 257 p.

